

MAIRIE
DE
MISSY



14210

ARRETE D'ALIGNEMENT INDIVIDUEL

Le maire,

Vu la lettre en date du 20 mai 2015 par laquelle M. Gervais DOLIGEZ pour AMENAGEO domicilié 9, Place du Bras d'Or, 14310 à Pont l'Evêque demandant l'indication de l'alignement de la propriété DAVID sise à **MISSY** cadastrée section **C n° 126 en bordure de la Voie communale n°1.**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Route

Vu les documents d'urbanisme de la commune de MISSY

ARRETE

Article 1^{er}

L'alignement demandé est déterminé par les Points A-B-C définis en annexe 1.

Article 2

Les droits des tiers sont expressément réservés.

Article 3

A défaut par les propriétaires de se conformer exactement aux dispositions ci-dessus, ils seront poursuivis pour contravention de voirie

Fait à MISSY le 20 juillet 2015

Le Maire
Christian VENGEONS



Commune : 14432

Missy

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A

Par

Section : C2

Feuille(s) : 02

Qualité du plan : non régulier

Echelle d'origine : 1/2500

Echelle d'édition : 1/2500

Date de l'édition : 24/02/2003

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A ~~D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;~~

B ~~En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;~~

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 26/05/2015.....par M G.DOLJGEZ.....géomètre à PONT.L'EVEQUE

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A PONT.L'EVEQUE..... , le 04/06/2015.....

Document dressé par

05/06/2015.....

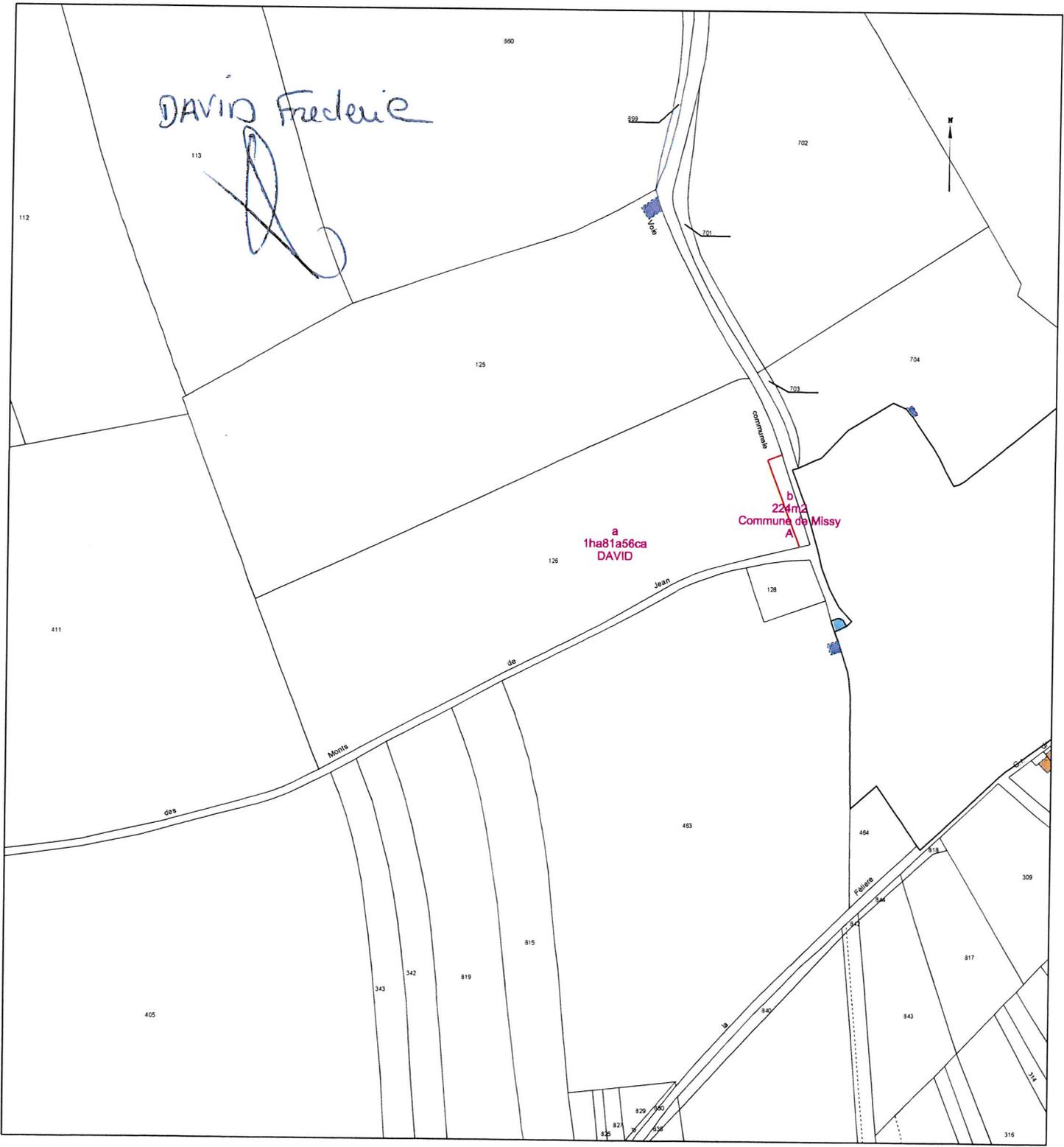
à Pont L'Evêque.....

Date 05/06/2015.....

Signature :

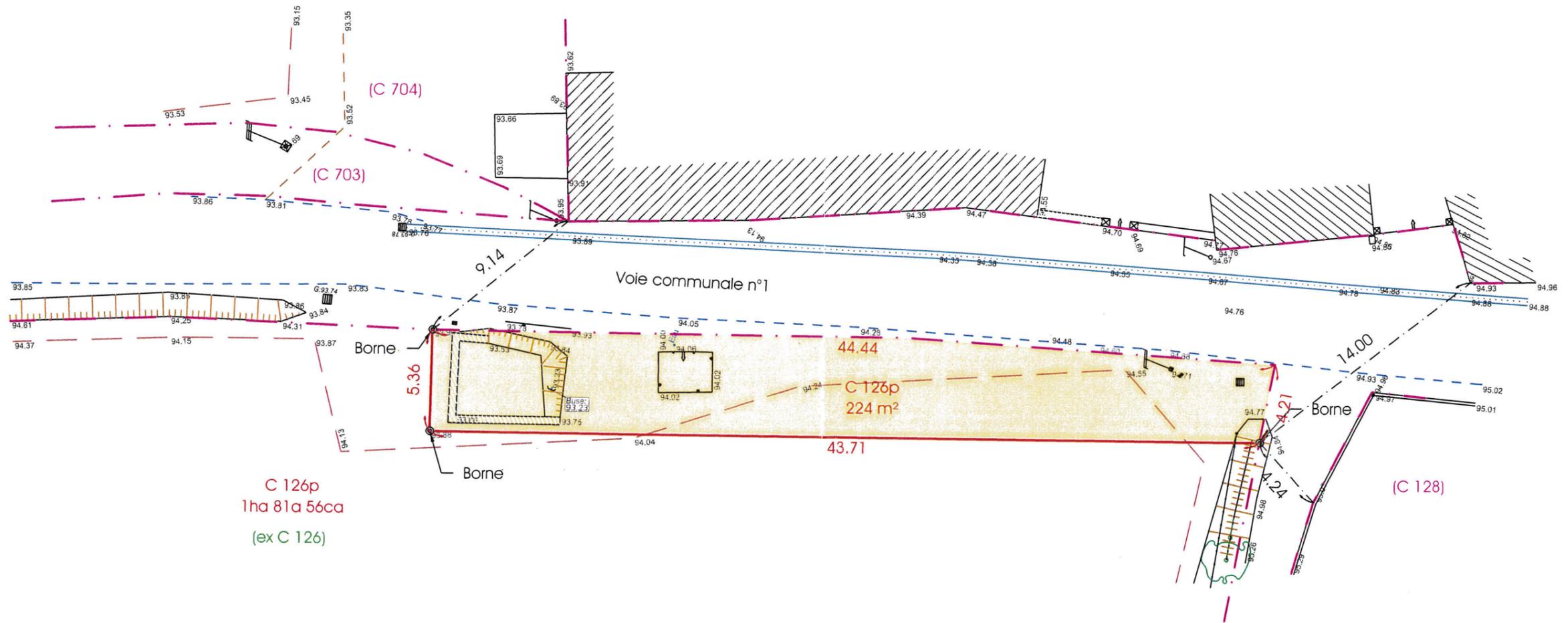
- (1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
- (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).
- (3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

DAVID Frederic





DAVID Frédéric
Bon jour accord



C 126p
1ha 81a 56ca
(ex C 126)

Commune de Missy
Voie communale n°1
Propriété de M Frédéric DAVID
Plan de Division
Section C n°126
échelle 1/250^{ème}

AMÉNAGÉO
VOTRE AVENIR EST NOTRE PRÉSENT
Gervais & Guillaume DOLIGÉZ
9 place du Bras d'Or - 14130 POINT L'ÉVÊQUE
102 Ter, Avenue Henry Chéron - 14000 CAEN
Tél : 02.31.65.02.20 - Fax : 02.31.65.02.40
contact@amenageo.fr / www.amenageo.fr

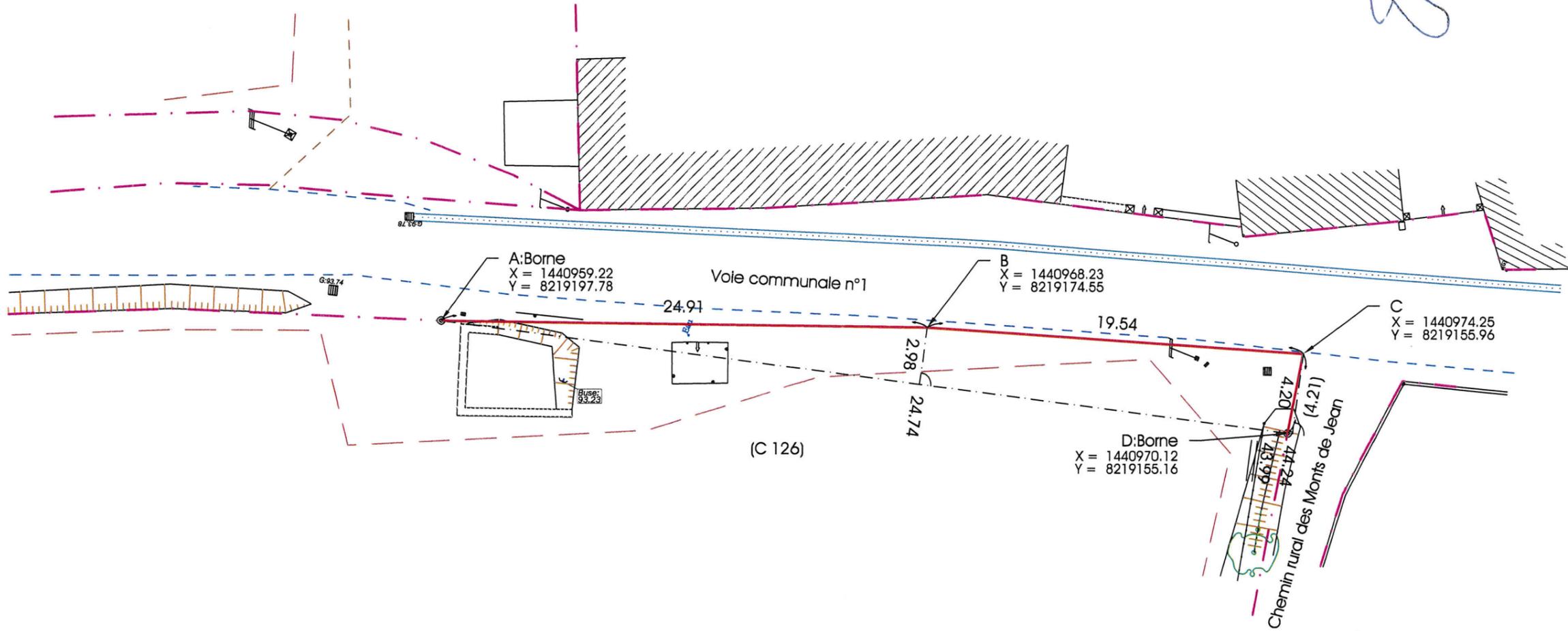
Dossier n°1423-15 05/06/2015

Plan réalisé selon les éléments apparents et l'application du plan cadastral, sans définition des limites avec les propriétés riveraines ou la voirie.
La superficie mentionnée, non garantie, résulte de ce fait des règles de calcul cadastral.

Coordonnées rattachées au système RGF 93-CC49 par rattachement GNSS.



DAVIS Frederic
Bon jour Accord



Cachet et signature du Maire

AMÉNAGÉO
VOTRE AVENIR EST NOTRE PRÉSENT
Gervais & Guillaume DOLIGEZ
9 place du Bras d'Or - 14130 PONT L'ÉVÊQUE
102 Ter. Avenue Henry Chéron - 14000 CAEN
Tél : 02.31.65.02.20 - Fax : 02.31.65.02.40
contact@amenageo.fr / www.amenageo.fr

Plan réalisé selon les éléments apparents et l'application du plan cadastral, sans définition des limites avec les propriétés riveraines ou la voirie. La superficie mentionnée, non garantie, résulte de ce fait des règles de calcul cadastral.

Coordonnées rattachées au système RGF 93-CC49 par rattachement GNSS.